

Charte de bonnes pratiques pour l'Éducation Artistique et Culturelle à Bastia

(à destination des partenaires, associations, artistes, structures éducatives et culturelles)

Préambule

Dans le cadre du projet « 100% Éducation Artistique et Culturelle » à Bastia, les partenaires locaux sont invités à inscrire leurs projets dans une démarche partagée.

Cette charte fixe les principes et engagements auxquels adhèrent les structures, associations, artistes et établissements qui souhaitent contribuer à l'EAC à Bastia (et bénéficier du soutien des institutions (Ville, Collectivité de Corse, État)).

Nos valeurs communes

- **Accessibilité** : l'EAC est un droit pour tous les enfants et jeunes, sans discrimination sociale, territoriale ou culturelle.
- **Qualité artistique** : chaque projet doit permettre aux jeunes de découvrir des artistes et des œuvres de qualité.
- **Diversité** : favoriser la pluralité des disciplines artistiques et des patrimoines (langue et culture corse, cultures méditerranéennes, création contemporaine).
- **Partage** : encourager la coopération entre écoles, structures culturelles, associations, artistes, familles et institutions.
- **Cohérence** : chaque action doit s'inscrire dans un projet commun et complémentaire.

Engagements des partenaires

1. Sur l'inclusion et l'accès pour tous

- Proposer des projets ouverts à tous les élèves, y compris ceux qui sont éloignés de la culture.
- Intégrer la langue corse et le bilinguisme dans les projets.
- Assurer la gratuité ou des tarifs adaptés, notamment pour les publics scolaires.

2. Sur les contenus et les démarches

- Proposer des actions intégrant les trois piliers de l'EAC : rencontres avec les œuvres et les artistes, pratiques artistiques, apports de connaissances.
- Adapter les projets à l'âge et au parcours scolaire des élèves.
- Valoriser à la fois le patrimoine bastiais et corse et l'ouverture aux cultures d'ailleurs.
- Intégrer les logos de la Ville de Bastia, du 100%EAC aux documents de communication

3. Sur la coopération et la cohérence

- Travailler en lien étroit avec les équipes pédagogiques et éducatives.
- Co-construire les projets avec les autres partenaires du territoire afin d'éviter les actions isolées ou redondantes.
- S'inscrire dans la dynamique globale du 100% EAC Bastia, en cohérence avec la programmation culturelle municipale et régionale.

4. Sur l'évaluation et le suivi

- Prévoir des modalités simples d'évaluation (nombre de participants, retours qualitatifs, indicateurs pédagogiques).
- Transmettre aux institutions les bilans demandés (contenus, participants, impacts).
- Participer aux temps de rencontre proposés par la Ville, la Collectivité et l'État.

Clause d'adhésion

Tout organisme, artiste ou association sollicitant un partenariat ou une subvention dans le cadre du 100% EAC à Bastia devra :

- Signer la présente charte,
- S'engager à la respecter dans ses projets,
- Intégrer les principes énoncés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ses actions.